

MAIRIE DE DORANS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 05/04/2022



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: mairie.dorans@wanadoo.fr



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

Conseil municipal du 05/04/2022

Présents : 12 conseillers

Excusés : L. Fruhauf, M. Koehler (procuration à M. Henzelin)

Absent : A. Ropelé

1. Nomination du secrétaire de séance, approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 15/03/22.

Secrétaire de séance : Philippe PERRET

Secrétaire adjointe : Brigitte PAROLA

Le compte rendu de la séance du 15 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

Il est noté un correctif sur le montant de la part versée par Dorans au Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux. Notre commune participera en 2022 à hauteur de 10 427 € et non 28 000 € (= participation globale des 4 communes).

De même il est rappelé que l'augmentation votée de 1% de la taxe foncière 2022, ne représente que la part communale de cette dernière, conformément à la politique de hausse faible appliquée par la commune depuis plusieurs années afin d'absorber la hausse de ses charges et le fonctionnement de celle-ci.

2. Approbation du compte de gestion 2021.

Le compte de gestion constitue le résultat des comptes établi par le comptable public pour la commune. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2021 fait apparaître un résultat d'exercice de :

- - 12 969,60 € en section de fonctionnement
- + 29 131,09 € en section d'investissement.

Le résultat cumulé (2021 + résultat des années précédentes) est de :

- + 63 460,89 € en section de fonctionnement
- - 3 583,71 € en section d'investissement.

L'excédent global de clôture s'établit à + 59 877,18 €.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année.

La section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de : + 63 460,89 € ;

La section d'Investissement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de : - 3 583,71 €.

L'excédent global de clôture s'établit à : + 59 877,18 €.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du comptable public.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers votant. Mr le Maire ne peut prendre part au vote de son propre compte administratif.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation de résultat suivante :

(Détail disponible en mairie)

- Affectation de l'excédent de fonctionnement au budget d'investissement : 5 269,53 €
- Report en section de fonctionnement : 58 191,36 €
- Report en section d'investissement : 3 583,71 €

L'affectation du résultat 2021 est approuvé à l'unanimité

5. - Attribution des subventions 2022

Le Conseil Municipal de Dorans a pour habitude de soutenir les associations qui participent activement à la vie de la commune.

Au vu des demandes reçues à ce jour en mairie, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2022 un crédit de 2 400 € et d'attribuer en fonction des demandes reçues les subventions suivantes :

- LES CAMOUTCHOTS : 1 900 €
- PTITS COUPS 2 MAINS : 300 €
- LA VIGNE BERMONTOISE : 50 €

Soit actuellement pour un montant de 2 250 €

Approbation des attributions de subventions à l'unanimité

6 - Vote du budget primitif 2022

Le détail du budget primitif 2022 a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 mars dernier (consultable en mairie et sur le site internet).

En section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

- 480 046,36 €.

En section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :

- 74 745,45 €

Le budget primitif 2022 est approuvé à l'unanimité

Quelques chiffres clé du budget 2022 de Dorans en dépenses

ECOLIS – RPI et SIEMPK (Dorans/Sevenans/Bermont/Botans)

	RPI	SIEMPK
Chauffage, eau, électricité des bâtiments	23 000 €	9 300 €
Transports scolaires	30 000 € <i>(dont piscine)</i>	18 500 € <i>(dont patinoire)</i>
Emprunts des bâtiments	52 800 €	7 122 €
Participation aux frais scolaires	5 200 € <i>(42 € x 70 élèves)</i>	2 440 € <i>(40 € x 61 élèves)</i>
TOTAL POUR DORANS	80 997 €	53 845 €

Syndicat des Bâtiments Intercommunaux = 10 427 €

Mairie

Emprunts = 46 553 €

Eclairage public, eau, combustibles = 20 000 €

Adhésion Territoire d'Énergie (prestations de service) = 3 692 €

Adhésion garde-champêtres = 3 000 €

Les principales recettes de la commune proviennent de la Dotation de l'État et des produits des taxes (foncières)

7 Transfert de l'exercice de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » à TDE 90 (Territoire d'Énergie 90)

TDE90 qui a déjà initié le déploiement de 44 bornes sur le Territoire de Belfort, souhaite continuer à gérer celles mises en place, mais aussi en déployer de nouvelles.

Dans la mesure où le syndicat assure la totalité des frais d'installation et de fonctionnement, il semblait pertinent que TDE 90 puisse proposer aux communes de lui transférer la compétence IRVE.

Pour la commune de Dorans 2 bornes de recharges sont d'ores et déjà prévues dans le cadre du réaménagement des carrefours le long de la Route Départementale RD 437 sur la zone appartenant à la commune (le projet sera présenté lors du prochain conseil municipal).

Adoption de ce transfert de compétence à 12 voix pour et 2 voix contre.

Mr le Maire est autorisé à signer tout document afférant à ce transfert de compétence.

Informations diverses communales et départementales

- **Arrêté préfectoral n° 90-2022-03-01-00003 portant réglementation des interventions sur haies, bosquets, et ourlets forestiers dans le département** (consultable en mairie).

Cet arrêté porte sur les haies, bosquets et ourlets forestiers situés en dehors des propriétés attenantes aux habitations et espaces publics urbains. Ces végétaux constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces qui les utilisent comme aires de repos et sites de reproduction. Les travaux sur ceux-ci peuvent avoir des conséquences durables sur ces habitats voire directement sur les espèces protégées (destruction des nids, des oisillons, des œufs).

Pour éviter ces impacts, il convient donc d'être prudent et de respecter un certain nombre de règles d'intervention notamment pendant la période de reproduction du 15 mars au 31 août. (sauf autorisation administrative préalable)

- **Demandes d'autorisation d'urbanisme**

Dorénavant, vous pouvez effectuer vos demandes (permis de construire, d'aménagement, démolition, déclaration préalable, certificats d'urbanisme...) à tout moment, sans frais, depuis chez vous, sans vous déplacer en mairie.

Il suffit de se connecter sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme, plateforme créée par le Grand Belfort qui facilite vos démarches <https://gnau.grandbelfort.fr/gnau/#/>

- **Commune de Bermont**

La rénovation du pont de la RD 45 du village de Bermont nécessitera une coupure de la circulation pendant plusieurs mois.

L'accès au village de Bermont depuis Dorans sera autorisé, mais l'accès à la RD 437 sera interdit.

Bibliothèque intercommunale de nos 4 villages - Le conseil municipal de Bermont a voté la gratuité pour tous à la bibliothèque. Elle est ouverte le mardi de 18h à 19 h

Informations utiles

➤ **Ouverture de la cafétéria « Les tables d'Uzel » à la Jonxion de Meroux-Moval par l'Adapei du Doubs et du Territoire de Belfort.**

Avis à tous les gourmands, amateurs de cuisine traditionnelle et attachés au goût du « fait maison ».

Avis à tous les consommateurs engagés dans une démarche de consommation locale et engagée en faveur de l'insertion et de l'emploi des plus vulnérables.

Du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h

Plus d'infos www.lestablesduzeljonxion.fr

➤ **Chiens non tenus en laisse en « zone humide »** : un danger pour les oiseaux d'eau qui font leur nid, couvent au sol et nourrissent leurs poussins et ceci **durant la période du 15 mars au 30 juin**. L'intrusion des chiens dans les roseaux terrorise les oiseaux qui abandonnent leurs œufs ou leurs progénitures définitivement.

Alors promeneurs, tenez vos chiens en laisse autour des plans d'eau.

➤ **Permanence des conciliateurs de Justice**

Les conciliateurs de justice mènent des actions spécifiques d'arbitrage, dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties, qu'elles aient ou non saisi un juge. Ils agissent à titre gracieux et sont nommés par la Cour d'Appel. Ils ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties dans des conflits d'ordre civil :

- Problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)
- Différents entre propriétaires et locataires ou locataires entre-eux,
- Litige à la consommation, créances impayées,
- Malfaçons de travaux.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec ces conciliateurs (obligatoire).

- Mairie de Delle, le lundi de 15h à 17h 30 au 06 81 11 84 43 ou 06 67 01 12 23
- Tribunal Judiciaire de Belfort, le mardi de 13h30 à 17h au 06 62 33 08 86
- Mairie de Valdoie, le jeudi de 14h à 17h 30 au 03 84 57 64 64
- A Châtenois Les Forges, le jeudi de 14h à 17h 30 au 07 61 20 03 01

Agenda

- 24 avril – de 8h à 19h - Elections présidentielles 2022, 2^{ème} tour
- 8 mai – Vide-greniers de l'Association des Camoutchots
- 12 juin – de 8h à 18h - Elections législatives, 1^{er} tour
- 19 juin – de 8h à 18h - Elections législatives, 2^{ème} tour
- **Samedi 30 avril & dimanche 1^{er} mai 2022**

Le Conseil Municipal des Jeunes de Dorans organise une exposition LEGO à la Maison du Temps Libre en collaboration avec l'association des Camoutchots

Au programme :

- Réalisation d'une ville Lego City
- 2 collectionneurs vous feront découvrir leurs merveilles
- Atelier Duplo et Lego pour les enfants
- Vente de gâteaux et boissons
- Tombola....
- Lâchers de ballons
 - . samedi à 17h
 - . dimanche à 16h
- Présence d'un véhicule de Pompiers et d'une montgolfière
Ballooning Adventures du Territoire de Belfort

Venez nombreux participer aux différentes animations.

Tous les bénéfices seront reversés à l'Union des Sapeurs-Pompiers du Territoire de Belfort pour financer l'achat de peluches POMPY qui réconfortent les jeunes victimes lors des trajets en ambulance